

1<sup>er</sup> MARS 2010



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT**, tenue le 1<sup>er</sup> mars 2010 à 20 h à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents les conseillers :

**MARIE-CLAUDE CABANA  
DIANE PERRON**

**MARIE-ÈVE LAGACÉ  
JACQUES LAPENSÉE  
ANIE PERRAULT**

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame **PAULINE QUINLAN**.

Monsieur le conseiller **JEAN-MARC MALTAIS** était absent de son siège.

Monsieur **JACQUES DES ORMEAUX**, directeur général et directeur du développement, et Monsieur **RICHARD JOYAL**, directeur des finances, trésorier et greffier par intérim sont aussi présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Après un moment de réflexion, la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

---

**ORDRE DU JOUR**

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2010-03-081 1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal du 1<sup>er</sup> mars 2010
2. **ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**
- 2010-03-082 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 15 février 2010
3. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

## 1<sup>ER</sup> MARS 2010

- |             |            |   |
|-------------|------------|---|
| 2010-03-083 | 3.1        | Adoption de la liste des comptes à payer du mois de février 2010  |
| N.M         | 3.2        | Dépôt de la liste des permis de construction du mois de février 2010  |
| 2010-03-084 | 3.3        | Adoption des procès-verbaux des assemblées des membres du comité consultatif d'urbanisme tenues le 9 février 2010 et le 23 février 2010   |
|             | <b>4.</b>  | <b><u>AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL</u></b>   |
| 2010-03-085 | 4.1        | Amendement à la résolution numéro 2009-12-577 intitulée «Nomination des membres du conseil sur différents comités pour l'année 2010»  |
| 2010-03-086 | 4.2        | Participation aux assises annuelles de l'Union municipalités du Québec du 13 au 15 mai 2010   |
| 2010-03-087 | 4.3        | Participation au 73 <sup>e</sup> congrès annuel de la Fédération canadienne des municipalités qui se tiendra du 28 au 31 mai 2010 à Toronto   |
| 2010-03-088 | 4.4        | Adhésion à l'organisme sans but lucratif « Les gens d'affaires de Bromont »   |
|             | <b>5.</b>  | <b><u>AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT</u></b>   |
| 2010-03-089 | 5.1        | Avis de motion – Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003, tel qu'amendé, afin d'ajouter les usages de la catégorie d'usages C5 aux usages autorisés dans la zone C06-634 (rue Magenta), afin de remplacer les usages autorisés dans la zone H02-205 par certains usages de la catégorie H3 (rue des Pentés) et afin d'augmenter de deux à trois étages la hauteur maximale en étages autorisée dans la zone H04-444 (rue John-Savage)  |
| 2010-03-090 | 5.2        | Adoption du premier projet de règlement numéro 876-60-2009 intitulé : Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003, tel qu'amendé, afin d'ajouter les usages de la catégorie d'usages C5 aux usages autorisés dans la zone C06-634 (rue Magenta), afin de remplacer les usages autorisés dans la zone H02-205 par certains usages de la catégorie H3 (rue des Pentés) et afin d'augmenter de deux à trois étages la hauteur maximale en étages autorisée dans la zone H04-444 (rue John-Savage) |
|             | <b>6.</b>  | <b><u>RÈGLEMENTS</u></b>  |
|             | <b>7.</b>  | <b><u>AFFAIRES COURANTES</u></b>  |
|             | <b>7.1</b> | <b>TRÉSORERIE</b>   |
| 2010-03-091 | 7.1.1      | Remboursement d'intérêts provenant de prêts du Fonds local d'investissement au centre local de développement de Brome-Misisquoi   |

## 1<sup>er</sup> MARS 2010

2010-03-092	7.1.2	Adoption des amendements budgétaires au 26 février 2010
2010-03-093	7.1.3	Autorisation de signature d'un contrat pour la location d'un processeur de courrier DM500
N.M.	7.1.4	Dépôt des prévisions budgétaires 2010
	7.2	TRAVAUX PUBLICS
2010-03-094	7.2.1	Garantie de la part de la Ville de Bromont pour tous les travaux sur les routes de juridiction provinciale
	7.3	URBANISME
2010-03-095	7.3.1	Demande de dérogation mineure visant à autoriser l'implantation d'un espace et d'un quai manutention et d'un bâtiment accessoire, de même que celle d'un lieu d'entreposage des déchets dans une cour latérale adjacente à une rue sur un lot projeté dans le quadrant sud-est de l'intersection du boulevard de l'Aéroport avec la rue du Ciel (Centre de recherche)
2010-03-096	7.3.2	Demande de dérogation mineure visant à réduire le frontage minimum de 20 m à 15,10 m pour un premier lot projeté (lot 4 521 008) et de 20 m à 16,72 m pour second lot projeté (lot 4 521 009) situés en bordure de la rue des Golfeuses, dans la phase II du projet immobilier Carré des Pins
2010-03-097	7.3.3	Demande de dérogation mineure relative à la réduction de 120 à 100 m, de la distance minimale entre deux rues locales donnant sur une artère et destinée à desservir le projet immobilier Vert Forêt
2010-03-098	7.3.4	Autorisation de signature du protocole d'entente P2010-PSR-09 entre la Ville de Bromont et Parc-sur-Rivière-Bromont SEC relativement aux travaux municipaux pour la phase 1 du projet immobilier Parc sur Rivière
N.M.	7.3.5	Rapport au Conseil conformément au paragraphe 15 de l'article 10 du règlement numéro 858-2002
	7.4	ASSAINISSEMENT DES EAUX
	7.5	LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE
2010-03-099	7.5.1	Acceptation d'une offre de service pour la tenue d'un camp de jour spécialisé de soccer
2010-03-100	7.5.2	Acceptation d'une offre de service pour la tenue d'un camp de jour spécialisé de tennis
	7.6	SÉCURITÉ PUBLIQUE

## 1<sup>ER</sup> MARS 2010

2010-03-101	7.6.1	Création d'un comité de circulation
	7.7	DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE
2010-03-102	7.7.1	Autorisation de signature de la « convention enfouissement des réseaux de distribution existants » de la rue Shefford
2010-03-103	7.7.2.	Prolongement de la rue André
	7.8	ORGANISATION DU TERRITOIRE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
N.M.	7.8.1	Mandat confié à Me Éline Francis du cabinet Paradis, Lemieux, Francis, avocat, relativement à l'expropriation d'une partie du lot 2 591 268, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, propriété de madame Lise Michaud
2010-03-104	7.8.2	Acceptation d'une convention intervenue entre 9126-6650 Québec inc., 9149-9822 Québec inc. Ville de Bromont pour une vente et acquisitions de servitudes, sur la rue Shefford, pour le passage d'une piste multifonctionnelle
	<b>8.</b>	<b>AFFAIRE DU PERSONNEL</b>
N.M.	8.1	Dépôt de la liste des embauches de surnuméraires
2010-03-105	8.2	Autorisation de signature d'une lettre d'entente avec le syndicat des employés municipaux de la Ville de Bromont
2010-03-106	8.3	Modification à la politique pour contrer le harcèlement psychologique et le harcèlement sexuel
2010-03-107	8.4	Renouvellement du contrat de monsieur Carol Labrecque, lieutenant en prévention incendie
2010-03-108	8.5	Évaluation des cadres pour l'année 2009
	<b>9.</b>	<b>DIVERS</b>
2010-03-109	9.1	Sollicitation financière – Radio Communautaire Missisquoi, CIDI fm 99,1
2010-03-110	9.2	Appui au centre de la petite enfance la Maisonnée des Couleurs pour l'ajout de dix (10) places additionnelles
2010-03-111	9.3	Brunch-bénéfice annuel de Oasis Santé Mentale Granby et région du 26 avril 2009
2010-03-112	9.4	Programme d'aide financière pour l'achat de couches de coton
N.M.	9.5	Autorisation de signature de l'entente avec Compagnie de chemin

## 1<sup>er</sup> MARS 2010

		de fer Montréal, Maine & Atlantique Railway
2010-03-113	9.6	Publicité de la Ville de Bromont dans le cahier spécial du journal Le Guide
2010-03-114	9.7	Renouvellement de l'adhésion au Réseau québécois de Villes et Villages en Santé
2010-03-115	9.8	Renouvellement du contrat d'entretien ménager de l'Hôtel de Ville et du poste de police
2010-03-116	9.9	Achat de six (6) pages dans le Journal Ici Maintenant pour l'année 2010
	<b>10.</b>	<b><u>CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS</u></b>
N.M.	10.1	Lettre de Monsieur Yves Gonthier de Camping Vélo 2000
N.M.	10.2	Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi du 16 février 2010
N.M.	10.3	Lettre du Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et Ministre responsable des régions de la Chaudière-Appalaches et du Centre-du-Québec relativement au Fonds municipal vert
N.M.	10.4	Dépôt de la « déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil » de Madame Marie-Claude Cabana
N.M.	10.5	Lettre de la Fédération Québécoise des Municipalités relativement à la demande de la Ville de Bromont au Fonds de défense
N.M.	10.6	Dépôt de la résolution numéro 10-33 de la Municipalité de Brigham
N.M.	10.7	Dépôt de la résolution numéro 10-30 de la Municipalité de Brigham
	<b>11.</b>	<b><u>VARIA</u></b>
N.M.	<b>12.</b>	<b><u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u></b>
2010-03-119	<b>13.</b>	<b><u>LEVÉE DE LA SÉANCE</u></b>

LE GREFFIER PAR INTÉRIM

RICHARD JOYAL

**1<sup>ER</sup> MARS 2010**

**2010-03-081**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>ER</sup> MARS 2010**

IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT  
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil municipal du 1<sup>er</sup> mars 2010 avec les modifications suivantes :

- De remplacer au sujet 5.2 les chiffres « 876-60-2009 » se trouvant dans le titre par les chiffres « 876-61-2010 » ;
- De retirer le sujet 7.8.1 ;
- De reporté le sujet 9.5 à une séance subséquente du Conseil ;
- De remplacer au sujet 7.1.1 le mot « Misisquoi » se trouvant dans le titre par le mot « Missisquoi » ;
- De remplacer au sujet 9.2 les mots « au centre de la petite enfance » se trouvant dans le titre par les mots « à la garderie », de remplacer les mots « du centre de la petite enfance » se trouvant au 1<sup>er</sup> paragraphe du préambule, au premier et au deuxième paragraphe de la conclusion par les mots « de la garderie » et de remplacer les mots « dans les centres de la petite enfance » se trouvant au troisième paragraphe du préambule par les mots « en garderie » ;
- D'ajouter le sujet 11.1 intitulé « Position de la Ville de Bromont relativement au projet de Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels des organismes municipaux, des organismes scolaires et des établissements de santé ou de services sociaux du gouvernement du Québec » ;
- D'ajouter le sujet 11.2 intitulé « Nomination du maire suppléant pour la période du 1<sup>er</sup> mars 2010 au 30 juin 2010 » ; et
- D'ajouter le sujet 11.3 intitulé « Dépôt de la pétition pour la demande de révision du nombre de places en garderie sur le territoire de la Ville de Bromont ».

**ADOPTÉE**

**2010-03-082**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 15 FÉVRIER 2010**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie dudit procès-verbal ;

**1<sup>er</sup> MARS 2010**

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON  
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 15 février 2010 avec la modification suivante :

- Remplacer le tableau se trouvant au deuxième paragraphe du préambule de la résolution 2010-02-068 par le suivant :

Service	Description	Montant Alloué	Montant nécessaire	Écart	Total
Travaux publics	Plans & devis Bagot (Blanc sur Vert)	24 000,00 \$	21 575,01 \$	(2 424,99) \$	(2 424,99) \$
Travaux publics	Réservoir produits chimiques	38 390,00 \$	27 262,48 \$	(11 127,52) \$	(11 127,52) \$
Travaux publics	Surpresseurs 5 & 7	43 590,00 \$	44 632,31 \$	1 042,31 \$	1 042,31 \$
Travaux publics	Plan directeur eaux usées & gestion des eaux	135 610,00 \$	135 621,09 \$	11,09 \$	11,09 \$
Travaux publics	Équipements pour station épuration	61 200,00 \$	55 343,49 \$	(5 856,51) \$	(5 856,51) \$
Travaux publics	Système d'ozonation	230 037,87 \$	228 187,60 \$	(1 850,27) \$	(1 850,27) \$
Travaux publics	Débimètres	11 740,00 \$	11 737,38 \$	(2,62) \$	(2,62) \$
Travaux publics	Génératrice auxiliaire	10 340,00 \$	10 338,95 \$	(1,05) \$	(1,05) \$
Travaux publics	Remplacement 3 ph-mètres en continu	15 040,00 \$	14 916,37 \$	(123,63) \$	(123,63) \$
Travaux publics	Réhabilitation vanne d'aqueduc	81 000,00 \$	80 936,31 \$	(63,69) \$	(63,69) \$
Travaux publics	Réfection poste de pompage #2	110 000,00 \$	19 827,75 \$	(90 172,25) \$	(90 172,25) \$

(110 569,13) \$

et remplacer le montant de « **CENT DIX MILLE CINQ CENT SOIXANTE-SEIZE DOLLARS ET SOIXANTE-TROIS CENTS (110 576,63 \$)** » se trouvant au premier paragraphe de la proposition par le suivant : « **CENT DIX MILLE CINQ CENT SOIXANTE-NEUF DOLLARS ET TREIZE CENTS (110 569,13 \$)** » ; et

- Modifier le mot « midi » se trouvant au premier paragraphe du préambule et au premier paragraphe de la conclusion de la résolution numéro 2010-02-076 par les chiffres et la lettre « 9h00 ».

**ADOPTÉE**

**2010-03-083**

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER AU 28 FÉVRIER  
2010**

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE  
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter la liste des comptes à payer, au 28 février 2010, au montant de **TROIS MILLIONS CENT QUATRE-VINGT MILLE QUATRE CENT**

**1<sup>ER</sup> MARS 2010**

**VINGT-SIX DOLLARS ET TROIS CENTS (3 180 426,03 \$)** à payer par le fonds d'administration ; ladite liste se détaille comme suit :

Compte à payer :	<b>383 034,16 \$</b>
Caisse déboursés :	<b>2 507 274,14 \$</b>
Paies versées le:	
-11 février 2010	<b>149 331,72 \$</b>
-25 février 2010	<b>140 786,01 \$</b>

**Faits saillants :**

Numéro de chèque	Description
34711	Païement de 34 089,17\$ à la MRC de la Haute-Yamaska dont 33 241,00\$ pour la part de la Ville de Bromont à la dette à long terme.
34719	Païement de 666 042,50\$ à la Caisse Populaire de la Haute-Yamaska pour l'échéance d'une dette.
34751	Païement de 40 166,50\$ à la Financière Banque Nationale pour l'échéance d'une dette.
34765	Païement de 244 759,75\$ à Excavation St-Pierre & Tremblay pour les travaux de réfection de la rue Shefford.
34766	Païement de 187 021,60\$ à Entreprises Allaire & Gince pour les travaux de réfection de la rue Shefford.
34767	Païement de 227 444,98\$ à Construction Choinière division Sintra pour les travaux de réfection des rues Bagot & Stanstead.
34769	Païement de 31 654,11\$ à Roger Dion & fils inc. pour le déneigement du secteur Adamsville.
34784	Païement de 28 568,13\$ à Automobiles M. Rocheleau inc. pour l'achat d'un véhicule de police.
34790	Païement de 208 273,77\$ à Construction DJL inc. pour les travaux de la bretelle d'accès de la sortie 78.
34869	Païement de 27 445,63\$ à Mines Seleines pour l'achat d'abrasifs.
34993	Païement de 36 024,91\$ à Teknika-HBA inc. pour la surveillance des travaux de divers projets d'infrastructures dont la rue Bagot.

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à effectuer le paiement de ces dépenses à qui de droit, son certificat de disponibilité de crédits ayant été émis.

**ADOPTÉE**

**N.M**

**DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS DE FÉVRIER 2010**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des permis de construction du mois de février 2010. La valeur des permis émis durant le mois

**1<sup>er</sup> MARS 2010**

de février 2010 se chiffre à **DOUZE MILLIONS QUARANTE-CINQ MILLE DEUX CENT DOLLARS (12 045 200 \$)**.

**2010-03-084**

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUES LE 9 FÉVRIER 2010 ET LE 23 FÉVRIER 2010**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable une copie des procès-verbaux des assemblées des membres du comité consultatif d'urbanisme tenues le 9 février 2010 et le 23 février 2010 ;

IL EST PROPOSÉ PAR **MARIE-CLAUDE CABANA**  
APPUYÉ PAR **ANIE PERRAULT**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal entérine les recommandations faites par les membres du comité consultatif d'urbanisme à ses assemblées tenues le 9 février 2010 et le 23 février 2010.

**ADOPTÉE**

**2010-03-085**

**AMENDEMENT À LA RÉOLUTION NUMÉRO 2009-12-577  
INTITULÉE «NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL SUR  
DIFFÉRENTS COMITÉS POUR L'ANNÉE 2010»**

ATTENDU QUE le Conseil a adopté la résolution numéro 2009-12-577 intitulée «Nomination des membres du conseil sur différents comités pour l'année 2010» ;

ATTENDU QUE pour des raisons personnelles, Monsieur Jean-Marc Maltais ne peut accomplir temporairement ses tâches de membre du comité consultatif d'urbanisme (CCU) et de responsable des dossiers relatifs aux travaux publics ;

IL EST PROPOSÉ PAR **MARIE-CLAUDE CABANA**  
APPUYÉ PAR **MARIE-ÈVE LAGACÉ**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**1<sup>ER</sup> MARS 2010**

D'amender la résolution numéro 2009-12-577 intitulée «Nomination des membres du conseil sur différents comités pour l'année 2010» afin de retirer la nomination de Monsieur Jean-Marc Maltais :

- à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme (CCU) et de nommer Madame Diane Perron à ce poste pour la durée de l'absence de Monsieur Jean-Marc Maltais ; et

à titre de responsable des dossiers relatifs aux travaux publics et de nommer Monsieur Jacques Lapensée à ce poste pour la durée de l'absence de Monsieur Jean-Marc Maltais.

**ADOPTÉE**

### **2010-03-086**

#### **PARTICIPATION AUX ASSISES ANNUELLES DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC DU 13 AU 15 MAI 2010**

ATTENTU QUE la Ville de Bromont est membre de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ;

ATTENDU QUE les assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) se tiendront au Centre des congrès de Québec, du 13 au 15 mai 2010 ;

IL EST PROPOSÉ PAR **ANIE PERRAULT**  
APPUYÉ PAR **MARIE-CLAUDE CABANA**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la Mairesse, Madame Pauline Quinlan, les conseillers Diane Perron et Jacques Lapensée à participer aux assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) qui se tiendront au Centre des congrès de Québec, du 13 au 15 mai 2010.

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à approprier les montants nécessaires afin de payer tous les frais d'inscriptions, de déplacements, de logement, de repas et tous les autres frais inhérents à la participation de la Mairesse et des conseillers précédemment nommés auxdites assises, et ce, pour un montant n'excédant pas **SEPT MILLE CINQ CENT DOLLARS (7 500 \$)**, excluant les taxes.

**ADOPTÉE**

### **2010-03-087**

**1<sup>er</sup> MARS 2010**

**PARTICIPATION AU 73<sup>E</sup> CONGRÈS ANNUEL DE LA FÉDÉRATION  
CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS QUI SE TIENDRA DU 28 AU 31  
MAI 2010 À TORONTO**

ATTENDU QUE le 73<sup>e</sup> congrès annuel de la Fédération canadienne des municipalités se tiendra du 28 au 31 mai 2010 à Toronto ;

ATTENDU QUE la Mairesse, Madame Pauline Quinlan, a été élue au conseil national d'administration de la Fédération canadienne des municipalités;

IL EST PROPOSÉ PAR **DIANE PERRON**  
APPUYÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la Mairesse, Madame Pauline Quinlan, les conseillères Anie Perrault et Marie-Claude Cabana, à assister au 73<sup>e</sup> congrès annuel de la Fédération canadienne des municipalités qui se tiendra du 28 au 31 mai 2010 à Toronto.

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à approprier les montants nécessaires afin de payer tous les frais d'inscription, de déplacements, de logement, de repas et tous les autres frais inhérents à la participation de la Mairesse audit congrès, et ce, pour un montant n'excédant pas **SIX MILLE DOLLARS (6 000 \$)**, excluant les taxes.

**ADOPTÉE**

**2010-03-088**

**ADHÉSION À L'ORGANISME SANS BUT LUCRATIF « LES GENS  
D'AFFAIRES DE BROMONT »**

ATTENDU QUE l'organisme sans but lucratif « Les Gens d'Affaires de Bromont » se donne comme mission de favoriser le développement et le rayonnement de la communauté d'affaires de la Ville de Bromont ;

ATTENDU QUE les objectifs de départ poursuivis par cet organisme sont de :

- Favoriser les échanges et le réseautage;
- Permettre aux gens provenant de domaines d'activités différents de mieux se connaître;
- Faciliter l'intégration de nouveaux venus;
- Encourager la consommation de biens et de services locaux;
- Veiller aux intérêts communs des membres du regroupement;

**1<sup>ER</sup> MARS 2010**

- Représenter la communauté d'affaires auprès des divers paliers gouvernementaux ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire être un membre de dudit organisme ;

IL EST PROPOSÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**  
APPUYÉ PAR **MARIE-ÈVE LAGACÉ**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adhérer à l'organisme sans but lucratif « Les Gens d'Affaires de Bromont », pour un montant de **VINGT DOLLARS (20 \$)**, et ce, pour l'année 2010.

De nommer la Mairesse, Madame Pauline Quinlan, comme représentante de la Ville auprès dudit organisme.

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à approprier le montant nécessaire et l'affecter au paiement de cette dépense.

**ADOPTÉE**

## **2010-03-089**

### **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'AJOUTER LES USAGES DE LA CATÉGORIE D'USAGES C5 AUX USAGES AUTORISÉS DANS LA ZONE C06-634 (RUE MAGENTA), AFIN DE REMPLACER LES USAGES AUTORISÉS DANS LA ZONE H02-205 PAR CERTAINS USAGES DE LA CATÉGORIE H3 (RUE DES PENTES) ET AFIN D'AUGMENTER DE DEUX À TROIS ÉTAGES LA HAUTEUR MAXIMALE EN ÉTAGES AUTORISÉE DANS LA ZONE H04-444 (RUE JOHN-SAVAGE)**

Madame la conseillère **ANIE PERRAULT** donne un avis de motion, conformément à la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*, à l'effet que le règlement numéro 876-60-2009 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003, tel qu'amendé, afin d'ajouter les usages de la catégorie d'usages C5 aux usages autorisés dans la zone C06-634 (rue Magenta), afin de remplacer les usages autorisés dans la zone H02-205 par certains usages de la catégorie H3 (rue des Pentes) et afin d'augmenter de deux à trois étages la hauteur maximale en étages autorisée dans la zone H04-444 (rue John-Savage) » sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente du Conseil.

Ledit règlement a pour objet d'ajouter les usages de la catégorie d'usages C5 aux usages autorisés dans la zone C06-634 (rue Magenta), afin de remplacer les usages autorisés dans la zone H02-205 par certains usages de la catégorie H3 (rue des Pentes) et afin d'augmenter de deux à trois étages la hauteur maximale en étages autorisée dans la zone H04-444 (rue John-Savage).

**1<sup>er</sup> MARS 2010**

Dispense de lecture du règlement est demandée lors de la séance d'adoption attendu que ledit règlement est remis à chacun des membres du conseil à la présente séance.

**2010-03-090**

**ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 876-61-2010 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'AJOUTER LES USAGES DE LA CATÉGORIE D'USAGES C5 AUX USAGES AUTORISÉS DANS LA ZONE C06-634 (RUE MAGENTA), AFIN DE REMPLACER LES USAGES AUTORISÉS DANS LA ZONE H02-205 PAR CERTAINS USAGES DE LA CATÉGORIE H3 (RUE DES PENTES) ET AFIN D'AUGMENTER DE DEUX À TROIS ÉTAGES LA HAUTEUR MAXIMALE EN ÉTAGES AUTORISÉE DANS LA ZONE H04-444 (RUE JOHN-SAVAGE)**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie du premier projet de règlement de règlement numéro 876-61-2010 intitulé : Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003, tel qu'amendé, afin d'ajouter les usages de la catégorie d'usages C5 aux usages autorisés dans la zone C06-634 (rue Magenta), afin de remplacer les usages autorisés dans la zone H02-205 par certains usages de la catégorie H3 (rue des Pentés) et afin d'augmenter de deux à trois étages la hauteur maximale en étages autorisée dans la zone H04-444 (rue John-Savage) et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU QU'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné, sous le numéro 2010-03-089, à la séance ordinaire du Conseil tenue le 1<sup>er</sup> mars 2010, par madame la conseillère **ANIE PERAULT**, lequel avis de motion dispense de procéder à la lecture dudit règlement ;

ATTENDU QUE ledit premier projet de règlement est disponible pour la population ;

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT  
APPUYÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter, tel que rédigé et sans modification, le premier projet de règlement numéro 876-61-2010 intitulé : Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003, tel qu'amendé, afin d'ajouter les usages de la catégorie d'usages C5 aux usages autorisés dans la zone C06-634 (rue Magenta), afin de remplacer les usages autorisés dans la zone H02-205 par certains usages de la catégorie H3 (rue des Pentés) et afin d'augmenter de deux à trois étages la hauteur maximale en étages autorisée dans la zone H04-444 (rue John-Savage).

**1<sup>ER</sup> MARS 2010**

D'autoriser la Mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier par intérim, ou en son absence le greffier adjoint, à signer ledit premier projet de règlement.

**ADOPTÉE**

**2010-03-091**

**REMBOURSEMENT D'INTÉRÊTS PROVENANT DE PRÊTS DU  
FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT AU CENTRE LOCAL DE  
DÉVELOPPEMENT DE BROME-MISSISQUOI**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a quitté la Municipalité régionale de comté de la Haute-Yamaska, conformément au décret numéro 1258-2009, pour se rattacher à la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi en date du 1<sup>er</sup> janvier 2010;

ATTENDU le transfert des prêts provenant du Fonds Local d'Investissement du centre local de développement de la Haute-Yamaska au centre local de développement de Brome-Missisquoi;

ATTENDU la résolution #2256-0609 du centre local de développement de Brome-Missisquoi relativement au manque à gagner en perte d'intérêts des prêts « FLI relève » consentis par le centre local de développement de la Haute-Yamaska et transférés au centre local de développement de Brome-Missisquoi;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE  
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De verser la somme de **MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-TREIZE DOLLARS ET CINQUANTE-CINQ CENTS (1 993,55 \$)** au centre local de développement de Brome-Missisquoi pour le manque à gagner en perte d'intérêts des prêts « FLI relève » consentis à une entreprise de Bromont.

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à approprier le montant nécessaire et de l'affecter au paiement de cette dépense.

**ADOPTÉE**

**2010-03-092**

**1<sup>er</sup> MARS 2010**

**ADOPTION DES AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES AU 26 FÉVRIER  
2010**

ATTENDU la liste des amendements budgétaires préparés par le directeur des finances et trésorier en date du 26 février 2010 ;

ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance de ladite liste ;

IL EST PROPOSÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**  
APPUYÉ PAR **DIANE PERRON**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, telle que déposée, la liste des amendements budgétaires au 26 février 2010; ladite liste est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à effectuer lesdits amendements budgétaires.

**ADOPTÉE**

**2010-03-093**

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN CONTRAT POUR LA  
LOCATION D'UN PROCESSEUR DE COURRIER DM500**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a fait l'acquisition d'une machine postale en juin 2002 :

ATTENDU QUE cet équipement ne répondait plus au besoin opérationnel de la Ville de Bromont;

ATTENDU l'acceptation lors de la préparation budgétaire du remplacement de cet équipement;

ATTENDU la proposition de la Pitney Bowes pour la location d'un processeur de courrier DM500, pour une période de trente-six (36) mois ;

IL EST PROPOSÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**  
APPUYÉ PAR **DIANE PERRON**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De procéder à la location d'un processeur de courrier DM500 avec la firme Pitney Bowes, pour une période de trente-six (36) mois, et ce, pour la somme de **NEUF MILLE TROIS CENT ONZE DOLLARS ET QUATRE CENTS (9 311,04\$)**, excluant les taxes.

**1<sup>ER</sup> MARS 2010**

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à signer le contrat de location pour et au nom de la Ville de Bromont avec la firme Pitney Bowes ; ledit contrat de location est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE les sommes payables pour les années 2011 et 2012 seront prévues lors de l'élaboration des prévisions budgétaires pour chacune de ces années.

**ADOPTÉE**

**N.M.**

#### **DÉPÔT DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2010**

Les membres du Conseil ont pris connaissance du dépôt des prévisions budgétaires 2010.

**2010-03-094**

#### **GARANTIE DE LA PART DE LA VILLE DE BROMONT POUR TOUS LES TRAVAUX SUR LES ROUTES DE JURIDICTION PROVINCIALE**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont va effectuer ou fera effectuer divers travaux (excavation, enfouissement de fils, passage ou réparation de tuyaux d'aqueduc et d'égout, etc.) sur certaines routes de juridiction provinciale au cours de l'année 2010;

ATTENDU QUE dans chacun des cas, la Ville doit obtenir préalablement un permis d'intervention du ministère des Transports du Québec avant d'effectuer les travaux;

ATTENDUE QUE la Ville doit remettre les lieux dans l'état où ils étaient avant les travaux chaque fois qu'un permis d'intervention est délivré par le ministère des Transport du Québec;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE  
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que la Ville de Bromont se porte garante du fait qu'elle pourrait, en cours d'année, effectuer des travaux sur les routes de juridiction provinciale pour la remise en état des éléments composant la route, pour reconstruire ces routes selon les normes du ministère des Transport du Québec et les autres exigences

**1<sup>er</sup> MARS 2010**

particulières apparaissant dans les permis d'intervention, pour un montant estimé ne dépassant pas **DIX MILLE DOLLARS (10 000 \$)**, et ce pour l'année 2010.

D'autoriser le directeur des travaux publics à signer les permis exigés par le ministère des Transport du Québec relativement à l'objet des présentes.

**ADOPTÉE**

**2010-03-095**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE VISANT À AUTORISER L'IMPLANTATION D'UN ESPACE ET D'UN QUAI MANUTENTION ET D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE, DE MÊME QUE CELLE D'UN LIEU D'ENTREPOSAGE DES DÉCHETS DANS UNE COUR LATÉRALE ADJACENTE À UNE RUE SUR UN LOT PROJETÉ DANS LE QUADRANT SUD-EST DE L'INTERSECTION DU BOULEVARD DE L'AÉROPORT AVEC LA RUE DU CIEL (CENTRE DE RECHERCHE)**

ATTENDU QU'une demande relative à une dérogation mineure visant à autoriser l'implantation d'un espace et d'un quai de manutention et d'un bâtiment accessoire en lien avec un réservoir d'azote, de même que celle d'un conteneur et déchets et bac de récupération dans une cour latérale adjacente à une rue sur un lot projeté dans le quadrant sud-est de l'intersection du boulevard de l'Aéroport avec la rue du Ciel (centre de recherche), a été présentée;

ATTENDU QUE ces implantations dérogatoires sont nécessaires pour que la réalisation du concept d'organisation spatiale du centre de recherche soit possible;

ATTENDU QUE les occupations dérogatoires sont situées en face d'une façade latérale et sont relativement éloignées de la rue du Ciel;

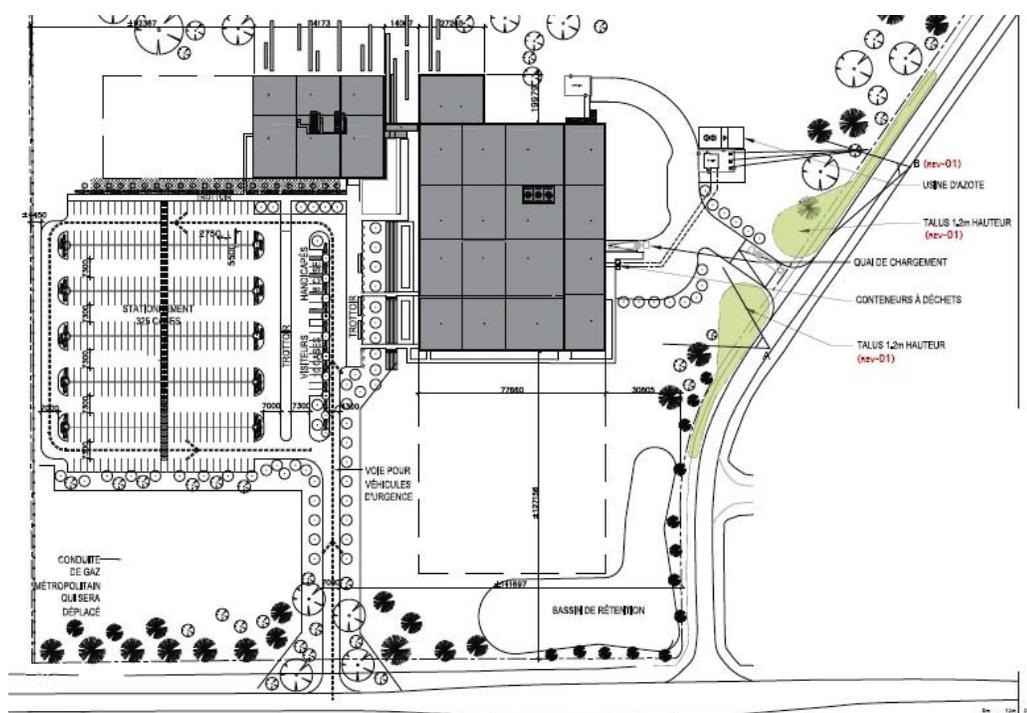
ATTENDU QUE le fait de ne pas accorder la dérogation mineure est susceptible de porter un préjudice sérieux au requérant;

ATTENDU QUE la dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA  
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

D'accorder une dérogation mineure afin d'autoriser l'occupation de la cour latérale adjacente à la rue du Ciel par un espace et un quai de manutention et un bâtiment accessoire en lien avec un réservoir d'azote, de même que par un conteneur et déchets et bac de récupération, comme montré au plan suivant :

1<sup>ER</sup> MARS 2010



ADOPTÉE

**2010-03-096**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE VISANT À RÉDUIRE LE FRONTAGE MINIMUM DE 20 M À 15,10 M POUR UN PREMIER LOT PROJETÉ (LOT 4 521 008) ET DE 20 M À 16,72 M POUR SECOND LOT PROJETÉ (LOT 4 521 009) SITUÉS EN BORDURE DE LA RUE DES GOLFEUSES, DANS LA PHASE II DU PROJET IMMOBILIER CARRÉ DES PINS**

ATTENDU QU'une demande a été présentée afin d'autoriser l'occupation de deux lots projetés (4 521 008 et 4 521 009) dans la phase II du projet immobilier *Carré des Pins* par des résidences unifamiliales isolées en remplacement des deux résidences unifamiliales jumelées prévues à l'origine :

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme considère que cette demande satisfait les critères applicables;

ATTENDU QUE les lots concernés ayant été prévus à l'origine pour recevoir des résidences jumelées, ils n'ont pas le frontage minimum requis à la réglementation pour des résidences isolées;

ATTENDU QUE le frontage réduit est une conséquence de la forme des lots (en pointe de tarte) et de leur localisation (côté extérieur d'une courbe);

**1<sup>er</sup> MARS 2010**

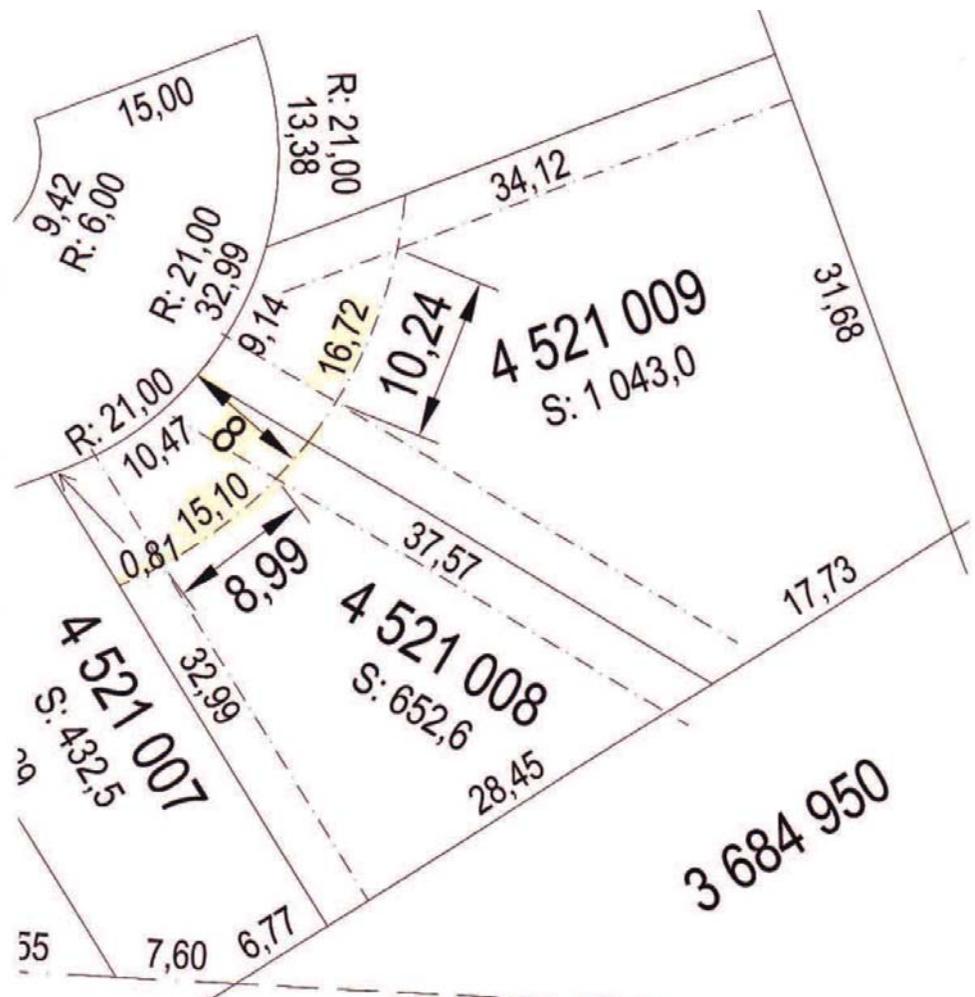
ATTENDU QUE la superficie des lots est amplement supérieure au minimum réglementaire requis et que le fait d'accorder une dérogation mineure pour réduire le frontage minimum n'aurait pas comme effet d'augmenter la densité;

ATTENDU QUE le fait de ne pas accorder la dérogation mineure est susceptible de porter un préjudice sérieux au requérant;

ATTENDU QUE la dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE  
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

D'accorder une dérogation mineure afin d'autoriser la réduction de 120 m à 100 m, de la distance minimale entre deux rues locales donnant sur une artère pour un lot donnant sur le chemin de Gaspé (lot 2 929 978), comme montré au plan suivant :



**ADOPTÉE**

1<sup>ER</sup> MARS 2010

**2010-03-097**

**DEMANDE RELATIVE À UNE DÉROGATION MINEURE VISANT À RÉDUIRE DE 120 À 100 M, LA DISTANCE MINIMALE ENTRE DEUX RUES LOCALES DONNANT SUR UNE ARTÈRE ET DESTINÉE À DESSERVIR LE PROJET IMMOBILIER VERT FORÊT (LOT 2 929 978)**

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure afin d'approuver la réduction de 120 m à 100 m, la distance minimale entre deux rues locales donnant sur une artère a été présentée pour un lot donnant sur le chemin de Gaspé (lot 2 929 978), a été présentée :

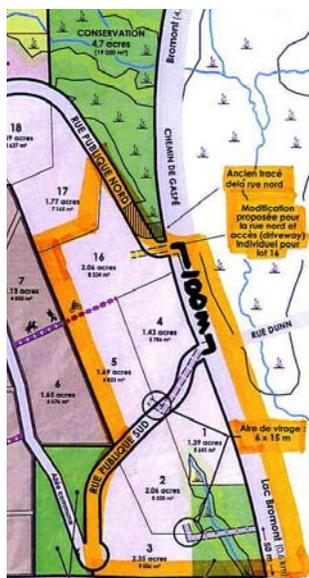
ATTENDU QUE cette demande vise à éviter qu'une rue projetée passe dans un milieu humide;

ATTENDU QUE la dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;

ATTENDU QUE la dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;

IL EST PROPOSÉ PAR **MARIE-CLAUDE CABANA**  
APPUYÉ PAR **DIANE PERRON**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'accorder une dérogation mineure afin d'autoriser la réduction de 120 m à 100 m, de la distance minimale entre deux rues locales donnant sur une artère pour un lot donnant sur le chemin de Gaspé (lot 2 929 978), comme montré au plan suivant :



**ADOPTÉE**

**1<sup>er</sup> MARS 2010**

**2010-03-098**

**AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE  
P2010-PSR-09 ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET PARC SUR  
RIVIÈRE-BROMONT SEC RELATIVEMENT AUX TRAVAUX  
MUNICIPAUX POUR LA PHASE 1 DU PROJET IMMOBILIER PARC  
SUR RIVIÈRE**

ATTENDU QUE la Ville a approuvé la réalisation de la phase 1 du projet immobilier Parc sur Rivière;

ATTENDU QU'une entente concernant des travaux municipaux doit être conclue afin de permettre à Parc sur Rivière-Bromont SEC de réaliser les travaux municipaux pour la phase 1 du projet immobilier Parc sur Rivière;

ATTENDU QUE les plans et devis des travaux municipaux et les conditions reliées à la réalisation de ces travaux tel que précisés dans le protocole d'entente P2010-PSR-09 entre la Ville de Bromont et Parc sur Rivière-Bromont SEC relatifs aux travaux municipaux pour la phase 1 du projet immobilier Parc sur Rivière satisfont les deux parties;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA  
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le directeur général de la Ville de Bromont à signer le protocole d'entente P2010-PSR-09 avec Parc sur Rivière-Bromont SEC, et ce, conditionnellement à ce que toutes les conditions préalables à cette signature soient satisfaites.

**ADOPTÉE**

**N.M.**

**RAPPORT AU CONSEIL CONFORMÉMENT AU PARAGRAPHE 15 DE  
L'ARTICLE 10 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 858-2002**

Les membres du Conseil ont pris connaissance du rapport produit conformément au paragraphe 15 de l'article 10 du règlement numéro 858-2002.

**1<sup>ER</sup> MARS 2010**

**2010-03-099**

**ACCEPTATION D'UNE OFFRE DE SERVICE POUR LA TENUE D'UN  
CAMP DE JOUR SPÉCIALISÉ DE SOCCER**

ATTENDU l'offre de service pour la tenue d'un camp de jour spécialisé de soccer par l'Académie de soccer Jocelyn Roy, lequel aura lieu du 5 au 9 juillet 2010, de 8h30 à 15h30;

ATTENDU le dépôt de la programmation de ce camp;

ATTENDU la conformité de l'organisme;

ATTENDU la complémentarité de ce projet avec les offres de service en matière de camp de jour;

ATTENDU la disponibilité des terrains du campus récréo-éducatif Germain-Désourdy ;

ATTENDU QUE le service des loisirs, de la culture, de la vie communautaire et du tourisme se garde le droit d'interdire l'accès aux plateaux sportifs demandés en cas de mauvais temps persistant;

ATTENDU QUE l'organisme percevra, pour et au nom de la Ville, un tarif équivalent à celui exigé à l'inscription pour les participants non-résidents;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accepter l'offre de service de l'Académie de soccer Jocelyn Roy pour la tenue d'un camp de jour spécialisé de soccer qui aura lieu du 5 au 9 juillet 2010, de 8h30 à 15h30.

De permettre l'utilisation gratuite des terrains de soccer à ONZE (11) et à SEPT (7) joueurs du Campus récréo-éducatif Germain-Désourdy pour la tenue du camp de jour de soccer du 5 au 9 juillet 2010 de 8h30 à 15h30.

D'établir une tarification spéciale pour l'utilisation de plateaux intérieurs au Centre sportif et culturel (23\$/h) pour la durée de ce camp de jour spécialisé de soccer.

**ADOPTÉE**

**2010-03-100**

**1<sup>er</sup> MARS 2010**

**ACCEPTATION D'UNE OFFRE DE SERVICE POUR LA TENUE D'UN  
CAMP DE JOUR SPÉCIALISÉ DE TENNIS**

ATTENDU l'offre de service pour la tenue d'un camp de jour spécialisé de tennis par Action loisirs;

ATTENDU le dépôt de la programmation de cette activité;

ATTENDU la conformité de l'organisme;

ATTENDU les liens de partenariat établis avec l'organisme depuis 2002;

ATTENDU la complémentarité de ce projet avec les offres de service en matière de camp de jour;

ATTENDU le nombre de citoyens se prévalant d'un droit d'accès aux heures d'opération régulières du terrain de tennis;

ATTENDU QUE l'organisme percevra pour et au nom de la Ville un tarif équivalent à celui exigé à l'inscription pour les participants non-résidents;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accepter l'offre de service d'Action loisirs pour la tenue d'un camp de jour spécialisé de tennis.

De permettre l'utilisation de 2 des 4 terrains de tennis municipal par Action loisirs dans le cadre du Camp de jour spécialisé de tennis du 28 juin au 2 juillet et du 23 au 27 août 2010 du lundi au jeudi, de 9h00 à 12h00 et les vendredi 2 juillet et 27 août de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 15h00.

D'autoriser une tarification spéciale pour l'utilisation de plateaux intérieurs au Centre sportif et culturel (23\$/h) pour la durée de ce camp.

**ADOPTÉE**

**2010-03-101**

**CRÉATION D'UN COMITÉ DE CIRCULATION**

ATTENDU QUE la direction du service de police propose la création d'un comité de circulation afin d'obtenir un éclairage en profondeur des dossiers touchant la circulation sur le territoire de la Ville de Bromont;

**1<sup>ER</sup> MARS 2010**

ATTENDU QUE le mandat général de ce comité serait d'analyser les plaintes et les requêtes afin de prévenir, d'éliminer ou de réduire les problèmes de circulation tant pour les automobilistes, les piétons que pour les cyclistes, et ce, afin de maximiser la sécurité des citoyens et des usagers du réseau routier ;

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON  
APPUYÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De créer un comité de circulation qui sera composé des représentants suivants :

- Directeur du service de police ou son représentant;
- Directeur des travaux publics ou son représentant;
- Directeur de l'urbanisme ou son représentant;
- Conseiller(ère) responsable des dossiers de sécurité publique;
- Représentant comité de surveillance de quartier;
- Représentant comité de la famille;
- Un citoyen bromontois.

QUE le mandat général de ce comité soit d'analyser les plaintes et les requêtes afin de prévenir, d'éliminer ou de réduire les problèmes de circulation tant pour les automobilistes, les piétons que pour les cyclistes, et ce, afin de maximiser la sécurité des citoyens et des usagers du réseau routier.

**ADOPTÉE**

**2010-03-102**

**AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA « CONVENTION  
ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION EXISTANTS »  
DE LA RUE SHEFFORD**

ATTENDU QUE le Conseil municipal a statué sur le début des travaux de la dernière phase de réfection des infrastructures et d'enfouissement des réseaux de distribution existants fixé au 29 mars 2010;

ATTENDU QU'il s'avère nécessaire de modifier le calendrier des travaux d'enfouissement avec l'intégrateur, soit Hydro-Québec;

ATTENDU QUE tous les partenaires sont d'accord pour procéder à ces changements, conformément à la « Convention enfouissement des réseaux de distribution existants »;

ATTENDU la recommandation positive de la direction générale;

**1<sup>er</sup> MARS 2010**

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le directeur général à signer la « Convention enfouissement des réseaux de distribution existants » tel que prévu dans le projet de réfection de la rue Shefford ; ladite convention est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉE**

**2010-03-103**

**PROLONGEMENT DE LA RUE ANDRÉ**

ATTENDU QU'une demande de construction d'une maison neuve a été produite sur la rue André;

ATTENDU QU'un prolongement de la rue André est nécessaire afin d'autoriser ladite construction;

ATTENDU QUE ladite rue André et son prolongement sont la propriété de la Ville de Bromont;

ATTENDU QUE le demandeur paiera tous les coûts inhérents à ce prolongement;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE  
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le prolongement de la rue André aux frais du demandeur et de permettre au service des travaux publics de la Ville de Bromont de procéder aux travaux et à la surveillance, dès que la température le permettra.

D'autoriser le directeur de l'organisation du territoire et du développement durable à produire et signer un protocole d'entente avec le demandeur pour ces travaux.

**ADOPTÉE**

**N.M.**

**1<sup>ER</sup> MARS 2010**

**MANDAT À ME ÉLAINE FRANCIS DU CABINET PARADIS, LEMIEUX,  
FRANCIS, AVOCAT, RELATIVEMENT À L'EXPROPRIATION D'UNE  
PARTIE DU LOT 2 591 268, CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC,  
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE SHEFFORD, PROPRIÉTÉ DE  
MADAME LISE MICHAUD**

Le sujet 7.8.1 a été retiré de la séance ordinaire du Conseil.

**2010-03-104**

**ACCEPTATION D'UNE CONVENTION INTERVENUE ENTRE 9126-  
6650 QUÉBEC INC., 9149-9822 QUÉBEC INC. VILLE DE BROMONT  
POUR UNE VENTE ET ACQUISITIONS DE SERVITUDES, SUR LA  
RUE SHEFFORD, POUR LE PASSAGE D'UNE PISTE  
MULTIFONCTIONNELLE**

ATTENDU QUE 9126-6650 Québec inc. est propriétaire du lot 2 929 993, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, situé non loin de l'intersection de la rue Shefford avec le chemin des Carrières;

ATTENDU QUE 9149-9822 Québec inc. est propriétaire du lot 2 929 989, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, situé non loin de l'intersection de la rue Shefford avec le chemin des Carrières;

ATTENDU QUE la piste multifonctionnelle "La Bromontoise" existe du cœur du vieux village de Bromont jusqu'au chemin des Carrières, à l'Est, et du secteur de la rue André jusqu'à la garderie des couleurs, à l'Ouest, laissant ainsi ces deux tronçons séparés l'un de l'autre;

ATTENDU QUE Ville de Bromont désire relier ces deux tronçons de "La Bromontoise" l'un à l'autre;

ATTENDU QUE les immeubles appartenant à 9126-6650 Québec inc. et 9149-9822 Québec inc. sont situés entre ces deux tronçons de "La Bromontoise";

ATTENDU QUE Ville de Bromont, 9126-6650 Québec inc. et 9149-9822 Québec inc. désirent s'entendre sur les modalités de transactions à intervenir entre eux pour l'atteinte des objectifs municipaux ;

ATTENDU QU'une convention est intervenue entre 9126-6650 Québec inc., 9149-9822 Québec inc. et Ville de Bromont établissant les modalités de ces transactions;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable copie de la convention ;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-CLAUDE CABABA**

**1<sup>er</sup> MARS 2010**

**APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE Ville de Bromont accepte les termes de la convention intervenue avec 9126-6650 Québec inc. et 9149-9822 Québec inc.

D'autoriser monsieur François Bernard, arpenteur-géomètre, à signer, pour et au nom de Ville de Bromont, ladite convention.

**ADOPTÉE**

**N.M.**

**DÉPÔT DE LA LISTE DES EMBAUCHES DE SURNUMÉRAIRES**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des embauches de surnuméraire.

**2010-03-105**

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE LETTRE D'ENTENTE AVEC  
LE SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE  
BROMONT**

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la lettre d'entente au sujet du congé sans solde à temps partiel de madame Nadia Mercier;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
APPUYÉ PAR DIANE PERRON  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la mairesse, madame Pauline Quinlan, et la directrice des ressources humaines, madame Marie-Jérôme Hanoul, à signer la lettre d'entente avec le syndicat des employés municipaux de la Ville de Bromont relativement au congé sans solde à temps partiel de madame Mercier; laquelle lettre d'entente est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉE**

**2010-03-106**

**1<sup>ER</sup> MARS 2010**

**MODIFICATION À LA POLITIQUE POUR CONTRER LE  
HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE ET LE HARCÈLEMENT  
SEXUEL**

ATTENDU QUE des modifications ont été apportées à la politique pour contrer le harcèlement psychologique et le harcèlement sexuel ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de ladite politique ;

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT  
APPUYÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter la politique pour contrer le harcèlement psychologique et le harcèlement sexuel, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉE**

**2010-03-107**

**RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE MONSIEUR CAROL  
LABRECQUE, LIEUTENANT EN PRÉVENTION INCENDIE**

ATTENDU QUE le contrat de monsieur Carol Labrecque se termine le 2 avril 2010 ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont est prête à renouveler son contrat ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du contrat de travail de monsieur Carol Labrecque ;

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON  
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De reconduire, tel que rédigé, le contrat de travail de monsieur Carol Labrecque pour une période de deux (2) ans, selon le nouveau contrat, soit du 5 avril 2010 au 6 avril 2012 ; ledit contrat est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

D'autoriser la Mairesse et la directrice des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, ledit contrat de travail.

**1<sup>er</sup> MARS 2010**

**ADOPTÉE**

**2010-03-108**

**ÉVALUATION DES CADRES POUR L'ANNÉE 2009**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont procède à chaque année à l'évaluation de ses cadres ;

ATTENDU QUE pour l'année 2009 a été une année exceptionnelle pour les cadres de la Ville de Bromont;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont est fière de ses réalisations

IL EST PROPOSÉ PAR **MARIE-ÈVE LAGACÉ**  
APPUYÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder l'augmentation proposée selon la recommandation du directeur général.

**ADOPTÉE**

**2010-03-109**

**SOLLICITATION FINANCIÈRE – RADIO COMMUNAUTAIRE  
MISSISQUOI, CIDI FM 99,1**

ATTENDU QUE l'organisme sans but lucratif *Radio Communautaire Missisquoi, CIDI fm 99,1* a fait parvenir une demande de sollicitation financière à la Ville de Bromont en date du 25 septembre 2009 ;

ATTENDU QUE ledit organisme doit amasser des fonds afin d'effectuer des travaux nécessaires à la construction d'une tour de diffusion, et ce, afin de produire la puissance d'émission prévue à la licence émit par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) ;

ATTENDU QUE le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a donné une extension à la licence de l'organisme jusqu'en décembre 2010 pour accomplir les travaux nécessaires ;

ATTENDU QUE ledit organisme opère la seule radio communautaire dans la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi ;

**1<sup>ER</sup> MARS 2010**

ATTENDU QUE ledit organisme est présentement en démarche afin d'obtenir une subvention d'Investissement Québec pour effectuer les travaux susmentionnés afin de respecter sa licence de radiodiffusion ;

ATTENDU QUE le Conseil désire aider financièrement l'organisme sans but lucratif *Radio Communautaire Missisquoi, CIDI fm 99,1*;

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON  
APPUYÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De soutenir l'organisme sans but lucratif *Radio Communautaire Missisquoi, CIDI fm 99,1* pour qu'il effectue les travaux nécessaires à la construction d'une tour de diffusion, et ce afin de produire la puissance d'émission prévue à la licence émise par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), en lui versant une aide financière de **DEUX MILLE CINQ CENT (2 500 \$)** par an, et ce, sur une période de quatre années civiles, le premier montant étant payable suite à la preuve de réception par ledit organisme de la subvention d'Investissement Québec et les autres montants seront payable à la date anniversaire du premier paiement.

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à approprier les montants nécessaires et de les affecter au paiement de cette dépense.

QUE les sommes payables pour les années subséquentes soient prévues lors de l'élaboration des prévisions budgétaires pour chacune de ces années.

**ADOPTÉE**

**2010-03-110**

**APPUI À LA GARDERIE LA MAISONNÉE DES COULEURS POUR  
L'AJOUT DE DIX (10) PLACES ADDITIONNELLES**

ATTENDU la lettre de la présidente de la garderie *La Maisonnée des Couleurs*, en date du 16 février 2010, relativement à une demande d'appui du Conseil pour une demande de dix (10) places additionnelles en garderie auprès du ministère de la Famille et des Aînés ;

ATTENDU le nombre croissant de jeune famille venant s'installer à Bromont ;

ATTENDU le manque de place disponible en garderie sur le territoire de la Ville de Bromont ;

**1<sup>er</sup> MARS 2010**

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE  
APPUYÉ PAR DIANE PERRON  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'appuyer la démarche de la présidente de la garderie *La Maisonnée des Couleurs* visant la demande auprès du ministère de la Famille et des Aînés relativement l'obtention de dix (10) places additionnelles en garderie.

De faire parvenir la présente résolution à la présidente de la garderie *La Maisonnée des Couleurs*, au député de Brome-Missisquoi et au ministère de la Famille et des Aînés.

**ADOPTÉE**

**2010-03-111**

**PARTICIPATION AU 19<sup>E</sup> BRUNCH-BÉNÉFICE ANNUEL DE OASIS  
SANTÉ MENTALE GRANBY ET RÉGION**

ATTENDU QUE le 19e brunch-bénéfice de Oasis santé mentale Granby et région, lequel aura lieu le 25 avril 2010 à l'Hôtel Castel & Spa Confort de Granby;

ATTENDU QUE le but de cet organisme est de soutenir les personnes atteintes d'une maladie mentale et de créer des services appropriés à leurs besoins ;

ATTENDU QUE le prix du billet est de **SOIXANTE-QUINZE DOLLARS (75 \$)**, incluant les taxes si applicables, par personne ;

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON  
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'acheter quatre (4) billets pour la participation de certains élus au brunch-bénéfice de Oasis Santé mentale Granby et région, pour un montant totale de **TROIS CENTS DOLLARS (300\$)**, incluant les taxes si applicables, lequel brunch-bénéfice aura lieu le 25 avril 2010 à l'Hôtel Castel & Spa Confort de Granby.

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à approprier le montant nécessaire et de l'affecter au paiement de cette dépense.

**ADOPTÉE**

**1<sup>ER</sup> MARS 2010**

**2010-03-112**

**PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACHAT DE COUCHES  
DE COTON**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont favorise la réduction de la quantité de matières résiduelles destinées à l'enfouissement;

ATTENDU QUE l'utilisation de couches en coton permet une réduction non négligeable des matières résiduelles ;

ATTENDU QUE dans un contexte environnemental, la Ville de Bromont désire encourager l'utilisation de couches de coton pour les jeunes enfants ;

ATTENDU QUE l'instauration d'une aide financière pour l'achat de couches de coton s'inscrit dans une perspective de développement durable au plan économique, environnemental et social ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du « Programme de remboursement des couches de coton » ;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'instaurer un programme d'aide financière pour l'achat de couches de coton, et ce, conformément au « Programme de remboursement des couches de coton » ; ledit programme est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

De verser une aide financière de CINQUANTE POUR CENT (50%) de la valeur de l'achat des couches de cotons par enfant, et ce, jusqu'à concurrence de **DEUX CENTS DOLLARS (200 \$)** par famille.

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à approprier les montants nécessaires et de les affecter au paiement de cette dépense.

**ADOPTÉE**

**N.M.**

**1<sup>er</sup> MARS 2010**

**AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE AVEC  
COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER MONTRÉAL, MAINE &  
ATLANTIQUE RAILWAY**

Le sujet 9.5 est reporté à une séance subséquente du Conseil.

**2010-03-113**

**PUBLICITÉ DE LA VILLE DE BROMONT DANS LE CAHIER  
SPÉCIAL DU JOURNAL LE GUIDE**

ATTENDU QUE le journal Le Guide publiera un cahier spécial sur la Ville de Bromont dans son édition du 3 mars 2010;

ATTENDU QUE ce sont 18 700 exemplaires distribués gratuitement sur le territoire de Brome-Missisquoi, dont 2 934 exemplaires qui seront distribués aux résidents de Bromont;

ATTENDU QUE cette édition rejoint 25 000 lecteurs de la grande région de Brome-Missisquoi;

ATTENDU QUE le Conseil municipal désire promouvoir la Ville de Bromont;

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT  
APPUYÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'acheter de la page arrière couleur du journal Le Guide pour la parution du 3 mars 2010, au montant de **MILLE CENT QUATRE-VINGT-QUINZE DOLLARS (1 195 \$)**, excluant les taxes, et ce, afin de promouvoir la Ville de Bromont aux citoyens de Bromont et des régions avoisinantes.

**ADOPTÉE**

**2010-03-114**

**RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION AU RÉSEAU QUÉBÉCOIS DE  
VILLES ET VILLAGES EN SANTÉ**

ATTENDU QUE l'existence du Réseau québécois de Villes et Villages en santé et d'autres réseaux nationaux et internationaux de municipalités en santé, sont prêts à coopérer et à échanger des expériences positives pour améliorer la qualité de vie de leur population ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont s'est engagée à promouvoir avec équité, partout sur son territoire, la qualité de vie de ses citoyens et citoyennes ;

**1<sup>ER</sup> MARS 2010**

ATTENDU QUE les décisions prises par la Ville de Bromont en matière d'habitation, de culture, de sécurité, de loisirs, d'environnement, de développement communautaire, économique et urbain, ont une grande influence sur la santé de ses citoyens et citoyennes ;

ATTENDU QU'une approche multisectorielle et concertée dans la communauté de la Ville peut contribuer à créer un environnement sain pour tous les citoyens et citoyennes ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire encourager cette concertation et participer à la promotion de la santé et du bien-être des citoyens et citoyennes de son territoire, tout en respectant ses champs de compétence et en reconnaissant les efforts et le travail des autres partenaires ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont veut favoriser la participation de ses citoyens et citoyennes dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques municipales favorisant la santé et qualité de la vie ;

ATTENDU QU'il est important que la Ville de Bromont assume le leadership d'une Ville en santé ;

ATTENDU QUE Réseau québécois de Villes et Villages en santé a fait parvenir, en date du 12 février 2010, le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Bromont ;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
APPUYÉ PAR DIANE PERRON  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De renouveler l'adhésion de la Ville de Bromont au Réseau québécois de Villes et Villages en santé pour l'année 2010, pour un montant de **CENT DOLLARS (100 \$)**.

QUE la Ville de Bromont adopte et fasse la promotion, à l'intérieur de ses champs de compétence, des politiques municipales favorisant un développement sain, créant un environnement favorable à la santé et renforçant les actions communautaires.

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à approprier le montant nécessaire et de l'affecter au paiement de cette dépense.

**ADOPTÉE**

**2010-03-115**

**1<sup>er</sup> MARS 2010**

**RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN MÉNAGER DE  
L'HÔTEL DE VILLE ET DU POSTE DE POLICE**

ATTENDU QUE le contrat d'entretien ménager de l'Hôtel de Ville du poste de police se termine le 31 mars 2010 ;

IL EST PROPOSÉ PAR **DIANE PERRON**  
APPUYÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De renouveler le contrat d'entretien ménager de l'Hôtel de Ville et du poste de police avec Madame Nathalie Demers, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2010 au 31 décembre 2012, aux conditions du tableau suivant :

		2010 (au 1 <sup>er</sup> avril)	2011	2012
HÔTEL VILLE	DE	865 \$/ mois	960.75 \$/mois	1008.78 \$/ mois
POSTE POLICE	DE	915 \$/mois	908.25 \$ / mois	953.66 \$/mois

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à approprier les montants nécessaires et de les affecter au paiement de cette dépense.

QUE les sommes payables pour les années 2011 et 2012 seront prévues lors de l'élaboration des prévisions budgétaires pour chacune de ces années.

**ADOPTÉE**

**2010-03-116**

**ACHAT DE SIX (6) PAGES DANS LE *JOURNAL ICI MAINTENANT*  
POUR L'ANNÉE 2010**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont doit procéder à des publications dans un journal local pour informer ses citoyens ;

ATTENDU l'offre de service de *Journal Ici Maintenant*, en date du 3 février 2010, pour l'achat de six (6) pages pour les parutions de l'année 2010 ;

IL EST PROPOSÉ PAR **ANIE PERRAULT**  
APPUYÉ PAR **MARIE-CLAUDE CABANA**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'acheter six (6) pages dans le *Journal Ici Maintenant* pour l'année 2010 pour un montant total de **TROIS MILLE TROIS CENTS DOLLARS (3 300 \$)**,

**1<sup>ER</sup> MARS 2010**

excluant les taxes, soit un montant de **CINQ CENT CINQUANTE DOLLARS (550\$)**, excluant les taxes, la page.

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à approprier le montant nécessaire et de l'affecter au paiement de cette dépense.

**ADOPTÉE**

**N.M.**

**LETTRE DE MONSIEUR YVES GONTHIER DE CAMPING VÉLO 2000**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre de Monsieur Yves Gonthier de Camping Vélo 2000.

**N.M.**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI DU 16 FÉVRIER 2010**

Les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi du 16 février 2010.

**N.M.**

**LETTRE DU MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE ET MINISTRE RESPONSABLE DES RÉGIONS DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES ET DU CENTRE-DU-QUÉBEC RELATIVEMENT AU FONDS MUNICIPAL VERT**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre du Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et Ministre responsable des régions de la Chaudière-Appalaches et du Centre-du-Québec relativement au Fonds municipal vert.

**N.M.**

**1<sup>er</sup> MARS 2010**

**DÉPÔT DE LA « DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL » DE MADAME MARIE-CLAUDE CABANA**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la « Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil » de Madame Marie-Claude Cabana.

**N.M.**

**LETTRE DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS RELATIVEMENT À LA DEMANDE DE LA VILLE DE BROMONT AU FONDS DE DÉFENSE**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre de la Fédération Québécoise des Municipalités relativement à la demande de la Ville de Bromont au Fonds de défense.

**N.M.**

**DÉPÔT DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 10-33 DE LA MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la résolution numéro 10-33 de la Municipalité de Brigham.

**N.M.**

**DÉPÔT DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 10-30 DE LA MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la résolution numéro 10-30 de la Municipalité de Brigham.

**2010-03-117**

**POSITION DE LA VILLE DE BROMONT RELATIVEMENT AU PROJET DE RÈGLEMENT SUR LA DIFFUSION DE L'INFORMATION ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS DES ORGANISMES MUNICIPAUX, DES ORGANISMES SCOLAIRES ET DES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ OU DE SERVICES SOCIAUX DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC**

ATTENDU QUE le projet de règlement intitulé « Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels des organismes

**1<sup>ER</sup> MARS 2010**

municipaux, des organismes scolaires et des établissements de santé ou de services sociaux » du gouvernement du Québec ;

ATTENDU QUE l'un des objets du projet de règlement est d'obliger certains organismes municipaux, dont les municipalités et les organismes dont le conseil d'administration est formé d'au moins un élu municipal siégeant à ce titre et dont la municipalité adopte ou approuve le budget ou contribue à plus de la moitié du financement à diffuser une panoplie de documents et renseignements à l'ensemble du public tout en assurant une protection accrues des renseignements personnels;

ATTENDU QUE le principe du projet de règlement est d'amener plus de transparence dans les organismes publics ;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec par le ledit projet de règlement impose une obligation excessive et démesurée sur l'ensemble des organismes municipaux et ne pourra être justement et correctement administré par les organismes municipaux en raison, notamment, de la pénurie de ressources humaines et monétaires ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont gère efficacement les demandes d'accès à l'information conformément à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q. c. A-2.1)* ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont diffuse déjà sur son site Internet des documents prévus audit projet de règlement ;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA  
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'appuyer le gouvernement du Québec dans son projet de favoriser la transparence des organismes municipaux.

De s'opposer fortement au caractère obligatoire concernant la diffusion virtuelle de l'ensemble des documents contenus au sein du projet de règlement intitulé « Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels des organismes municipaux, des organismes scolaires et des établissements de santé ou de services sociaux ».

De transmettre la présente résolution au gouvernement du Québec, aux unions municipales, à la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi.

**ADOPTÉE**

**2010-03-118**

**1<sup>er</sup> MARS 2010**

**NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup>  
MARS 2010 AU 31 JUILLET 2010**

ATTENDU QU'un maire suppléant doit être nommé par le Conseil, conformément à la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*, afin d'exercer les pouvoirs de la mairesse lorsque celle-ci est absente du territoire de la ville ou est empêchée de remplir les devoirs de sa charge ;

ATTENDU QUE le Conseil désire qu'un maire suppléant soit nommé pour la période du 1<sup>er</sup> mars 2010 au 31 juillet 2010;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE  
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De prolonger la période au poste de maire suppléant de la conseillère Madame Diane Perron du 1<sup>er</sup> mars 2010 au 31 mars 2010;

De nommer Madame la conseillère Marie-Ève Lagacé à titre de maire suppléant pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2010 au 31 juillet 2010 afin d'exercer les pouvoirs de la mairesse lorsque celle-ci est absente du territoire de la municipalité ou est empêchée de remplir les devoirs de sa charge, le tout conformément à la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*.

**ADOPTÉE**

**N.M.**

**DÉPÔT DE LA PÉTITION POUR LA DEMANDE DE RÉVISION DU  
NOMBRE DE PLACES EN GARDERIE SUR LE TERRITOIRE DE LA  
VILLE DE BROMONT**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la pétition pour la demande de révision du nombre de places en garderie sur le territoire de la Ville de Bromont.

**N.M.**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

- Monsieur Ghislain Guin, de la rue Compton, demande au Conseil pourquoi les questions sont inscrites au procès-verbal des séances mais il n'y a jamais les réponses. Monsieur Guin questionne le Conseil relativement à la réfection du chemin Compton prévue en 2010, à savoir quel tronçon sera en chantier, quelle est la période

**1<sup>ER</sup> MARS 2010**

des travaux et est-ce qu'il y aura des routes de contournement de planifiées. De plus, il interroge le conseil à savoir si les citoyens seront informés de la planification des travaux.

**2010-03-119**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE  
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la présente séance soit levée.

**ADOPTÉE**

---

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

---

RICHARD JOYAL, GREFFIER PAR INTERIM